

RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO 1372

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES, SOIT LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, DE BORDURES DE BÉTON, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DES TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE DU PARC AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UNE DÉPENSE DE DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT-ET-UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 221 500,00 \$) ET UN EMPRUNT DE UN MILLION VINGT-ET-UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 021 500,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le et que le projet de Règlement numéro 1372 a été déposé à cette même séance;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil est autorisé à procéder sur la rue du Parc (soit le lot 5 613 525 au cadastre du Québec), à des travaux de réfection d'aqueduc (remplacement de conduites, de vannes, de poteaux d'incendie, branchements de service), d'égouts sanitaires (remplacement de conduites, regards, branchements de service), d'égout pluvial (remplacement de conduites, de regards de puisards, de ponceaux), des travaux de voirie et de pavage, de bordures de béton, des travaux d'aménagement paysager et de réfection des lieux, et des travaux reliés à des mesures de compensation, de protection et d'atténuation d'impacts pour les végétaux, des travaux divers ainsi qu'au paiement d'honoraires professionnels, notamment d'ingénierie (plan et devis, de surveillance), de laboratoire (étude géotechnique et environnementale, contrôle de la qualité des matériaux et caractérisation environnementale), d'ingénieur forestier, et des travaux d'arpentage et de notaire, le tout selon l'estimation détaillée préparée par monsieur Jean-Pierre Bossé, ingénieur et approuvée par monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur, en date du 12 décembre 2025, selon l'estimation préliminaire des coûts préparée par monsieur Bouvier, en date du 20 janvier 2026 et selon l'estimation préliminaire détaillée préparée par madame Sylvie Lapalme, trésorière, en date du 21 janvier 2026, lesquelles estimations sont jointes respectivement en annexes « A », « B » et « C » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

2. Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de **DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT-ET-UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS** (2 221 500,00 \$). Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **UN MILLION VINGT-ET-UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS** (1 021 500,00 \$) sur une période de vingt (20) ans.
3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant sur :
- a) tous les immeubles imposables, bâtis ou non, situés à l'intérieur du bassin de taxation identifié au plan joint en annexe « D » au présent règlement pour en faire partie intégrante, pour les travaux d'aqueduc, répartis en raison de l'étendue en front sur la rue du Parc de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour couvrir :
- Un montant DE QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE HUIT CENT TROIS DOLLARS (96 803,00 \$) sur le montant total de l'emprunt;
- b) tous les immeubles imposables, bâtis ou non, situés à l'intérieur du bassin de taxation identifié au plan joint en annexe «D » au présent règlement pour en faire partie intégrante, pour les travaux d'égout sanitaire, répartie en raison de l'étendue en front sur la rue du Parc de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour couvrir :
- Un montant de CENT MILLE DEUX CENT DIX-HUIT DOLLARS (100 218,00 \$) sur le montant total de l'emprunt;
4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les citées et villes*, pour couvrir le solde de l'emprunt.
5. Il est loisible, à tout propriétaire des immeubles apparaissant aux articles 3 a) et 3 b) du présent règlement, de payer le montant de la quote-part afférente à son bien-fonds en tout temps avant la publication à la Gazette officielle du Québec, de l'avis de vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement, et le prélèvement de la taxe spéciale imposée aux articles 3 a) et 3 b) sera réduit en conséquence quant au bien-fonds de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les échéances en capital et intérêts relatifs à cette émission ou réémission et à la réémission subséquente, s'il y a lieu.
6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle cette affectation s'avérerait insuffisante.

7. Le conseil est autorisé à affecter au paiement de la dépense décrétée au présent règlement une subvention de UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000,00 \$) confirmée par le gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute autre contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

L'affectation prévue au présent article sera applicable à la portion de l'emprunt apparaissant à l'article 4.

8. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU

MARC-ANDRÉ GUERTIN
MAIRE

ANNE-MARIE PIÉRARD
GREFFIÈRE




Ville de Mont-Saint-Hilaire

Ville de Mont-Saint-Hilaire
Réfection de la rue du Parc - Estimation détaillée pour règlement d'emprunt

2025-11-30
 ING25-P10-A01

Article	Description du travail	Montant total
	<u>RÉSUMÉ DES TRAVAUX</u>	
1.0	DIVERS	186 750.00 \$
2.0	EAU POTABLE	242 400.00 \$
3.0	ÉGOUT PLUVIAL	249 700.00 \$
4.0	ÉGOUT SANITAIRE	251 000.00 \$
5.0	TRAVAUX DE VOIRIE	258 500.00 \$
6.0	TRAVAUX DE PAVAGE	110 000.00 \$
7.0	TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER	242 530.00 \$
8.0	MESURES DE COMPENSATION, DE PROTECTION ET D'ATTÉNUATION D'IMPACTS POUR LES VÉGÉTAUX	51 650.00 \$
	Sous-total :	1 592 530.00 \$
	Imprévus 15%	238 879.50 \$
	Total :	1 831 409.50 \$
	TPS 5% :	91 570.48 \$
	TVQ 9,975% :	182 683.10 \$
	GRAND-TOTAL :	2 105 663.07 \$

Préparé par :   Date : 2025-12-12
 Jean-Pierre Bossé, ing. DESS.
 Chargé de projets, Service de l'ingénierie

Approuvé par :   Date : 2025-12-12
 Jean-Sébastien Bouvier, ing.
 Directeur, Service de l'ingénierie



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Ville de Mont-Saint-Hilaire
Réfection de la rue du Parc - Estimation détaillée pour règlement d'emprunt

2025-11-30
 ING25-P10-A01

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
1.0	DIVERS				
1.1	Organisation de chantier et gestion de la circulation (maximum 10% du montant de la soumission)	forfait	1	150 000.00 \$	150 000.00 \$
1.2	Protection des arbres et des racines	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.3	Implantation des ouvrages	forfait	1	5 500.00 \$	5 500.00 \$
1.4	Localisation et protection des utilités publiques (Énergir, Bell, Hydro-Québec, etc.)	forfait	1	3 000.00 \$	3 000.00 \$
1.5	Poteaux électriques à soutenir et protéger	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.6	Fouille exploratoire	heure	5	500.00 \$	2 500.00 \$
1.7	Provision pour excavation 1ère classe	m.cube	50	75.00 \$	3 750.00 \$
1.8	Relevé d'arpentage (plans TQC)	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.9	Inspection des lieux par vidéo	forfait	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
1.10	Bureau de chantier	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.11	Rapport GES	forfait	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
SOUS-TOTAL 1.0 :					186 750.00 \$
2.0	EAU POTABLE				
2.1	Enlèvement et/ou désaffectation de la conduite d'eau potable existante	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
2.2	Alimentation temporaire en eau potable, incluant protection incendie	forfait	1	35 000.00 \$	35 000.00 \$
2.3	Raccordement à l'existant	unité	2	5 000.00 \$	10 000.00 \$
2.4	Conduite d'eau potable de 150 mm Ø PVC DR-18	m.lin.	320	350.00 \$	112 000.00 \$
2.5	Vanne 150 mm Ø, incluant bouche à clé	unité	3	2 300.00 \$	6 900.00 \$
2.6	Vanne existante à ajuster (Provision)	unité	1	250.00 \$	250.00 \$
2.7	Poteau d'incendie, incluant vanne 150 mm Ø	unité	3	11 000.00 \$	33 000.00 \$
2.8	Provision pour isolation de conduite HI-60 50 mm d'épaisseur	m.ca.	10	35.00 \$	350.00 \$
2.9	Branchements de service eau potable 19 mm Ø (tranchée ouverte)	unité	15	2 000.00 \$	30 000.00 \$
2.10	Branchements de service eau potable 25 mm Ø (tranchée ouverte)	unité	1	2 200.00 \$	2 200.00 \$
2.11	Provision pour branchements de service eau potable 19 mm Ø (Forage)	unité	1	3 500.00 \$	3 500.00 \$
2.12	Supplément pour branchement de service eau potable en tranchée séparée (Provision)	unité	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
2.13	Nettoyage, désinfection et essais	m.lin.	320	10.00 \$	3 200.00 \$
SOUS-TOTAL 2.0 :					242 400.00 \$
3.0	ÉGOUT PLUVIAL				
3.1	Enlèvement et/ou désaffectation du réseau d'égout pluvial existant	forfait	1	2 000.00 \$	2 000.00 \$
3.2	Raccordement à l'existant	unité	3	2 000.00 \$	6 000.00 \$
3.3	Conduite d'égout pluvial de 300 mm Ø PEHD (PERFORÉ)	m.lin.	450	275.00 \$	123 750.00 \$
3.4	Conduite d'égout pluvial de 375 mm Ø PVC DR-35	m.lin.	8	300.00 \$	2 400.00 \$
3.5	Puisard de béton 600 mm Ø, incluant conduite de raccordement	unité	6	5 000.00 \$	30 000.00 \$
3.6	Regard-puisard d'égout pluvial 900 mm Ø	unité	1	6 200.00 \$	6 200.00 \$
3.7	Puisard 450 mm Ø en PEHD, incluant conduite de raccordement	unité	22	2 300.00 \$	50 600.00 \$
3.8	Provision pour raccordement de drain ou de conduite privée	unité	1	500.00 \$	500.00 \$
3.9	Isolation de conduite HI-60 50 mm d'épaisseur	m.ca.	150	35.00 \$	5 250.00 \$
3.10	Aménagement de rigole	m.lin.	400	35.00 \$	14 000.00 \$
3.11	Nettoyage et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	450	10.00 \$	4 500.00 \$
3.12	Nettoyage et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	450	10.00 \$	4 500.00 \$
SOUS-TOTAL 3.0 :					249 700.00 \$
4.0	ÉGOUT SANITAIRE				
4.1	Enlèvement et/ou désaffectation du réseau d'égout sanitaire existant	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
4.2	Raccordement à l'existant	unité	1	4 000.00 \$	4 000.00 \$
4.3	Conduite d'égout sanitaire de 250 mm Ø PVC DR-25	m.lin.	110	400.00 \$	44 000.00 \$
4.4	Conduite d'égout sanitaire de 250 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	200	400.00 \$	80 000.00 \$
4.5	Regard d'égout sanitaire 1200 mm Ø	unité	6	10 000.00 \$	60 000.00 \$
4.6	Regard d'égout sanitaire existant à ajuster (provision)	unité	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
4.7	Branchements de service égout sanitaire 150 mm Ø PVC DR-28 (tranchée ouverte)	unité	17	2 500.00 \$	42 500.00 \$
4.8	Provision pour branchement de service égout sanitaire 150 mm Ø PVC DR-28 (forage)	unité	1	4 000.00 \$	4 000.00 \$
4.9	Supplément pour branchement de service égout sanitaire en tranchée séparée (Provision)	unité	1	1 200.00 \$	1 200.00 \$
4.10	Nettoyage, essais d'étanchéité, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	310	15.00 \$	4 650.00 \$
4.11	Nettoyage et essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	310	15.00 \$	4 650.00 \$
SOUS-TOTAL 4.0 :					251 000.00 \$



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Ville de Mont-Saint-Hilaire
Réfection de la rue du Parc - Estimation détaillée pour règlement d'emprunt

2025-11-30
 ING25-P10-A01

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
5.0	TRAVAUX DE VOIRIE				
5.1	Enlèvement et disposition du pavage existant	forfait	1	15 000.00 \$	15 000.00 \$
5.2	Enlèvement, récupération et transport des pavées de béton à l'intersection des rues du Parc et Fortier	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
5.3	Enlèvement et disposition des bordures en béton existantes	forfait	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
5.4	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m.carré	3 000	30.00 \$	90 000.00 \$
5.5	Provision pour surexcavation sous l'infrastructure et mise en place de matériau d'emprunt classe B	tonne	50	30.00 \$	1 500.00 \$
5.6	Drain de fondation 100 mm Ø 320 Kpa avec membrane filtrante	m.lin.	330	30.00 \$	9 900.00 \$
5.7	Fondation inférieure, MG-56 ou MR-2, 400 mm épais.	m.carré	2 800	25.00 \$	70 000.00 \$
5.8	Fondation supérieure, MG-20, 250 mm épais.	m.carré	2 800	18.50 \$	51 800.00 \$
5.9	Membrane géotextile de grade S2	m.carré	2 800	2.25 \$	6 300.00 \$
5.10	Rechargement des accotements en MG-20b	m.carré	160	25.00 \$	4 000.00 \$
5.11	Rechargement des accotements en MG-20b en 2027	m.carré	160	25.00 \$	4 000.00 \$
SOUS-TOTAL 5.0 :					258 500.00 \$
6.0	TRAVAUX DE PAVAGE				
6.1	Planage de 1,5 m de largeur pour raccordement à l'existant	m.carré	30	40.00 \$	1 200.00 \$
6.2	Pavage couche base 60mm de ESG-14 en 2026 incl. les chanfreins	m.carré	2 400	25.00 \$	60 000.00 \$
6.3	Liant d'accrochage de type CRS-1 en 2027	m.carré	2 400	1.00 \$	2 400.00 \$
6.4	Pavage couche surface 40mm de ESG-10 en 2027	m.carré	2 400	18.50 \$	44 400.00 \$
6.5	Marquage de la chaussée	forfait	1	2 000.00 \$	2 000.00 \$
SOUS-TOTAL 6.0 :					110 000.00 \$
7.0	TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER				
7.1	Bordures de béton	m.lin.	180	180.00 \$	32 400.00 \$
7.2	Bordure de béton dallo	m.lin.	20	200.00 \$	4 000.00 \$
7.3	Dalle/bordure de béton de largeur variable par 150 mm épais.	m.carré	100	300.00 \$	30 000.00 \$
7.4	Fourniture et pose de pavées de béton pour traverse piétonne à l'intersection des rues du Parc et Fortier	m.carré	96	250.00 \$	24 000.00 \$
7.5	Engazonnement par plaques P-1, incluant 150 mm de terre végétale	m.carré	3 000	25.00 \$	75 000.00 \$
7.6	Réfection d'entrées de cour ou trottoirs privés				
7.6.1	- En béton bitumineux	m.carré	370	120.00 \$	44 400.00 \$
7.6.2	- En Pavé-uni	m.carré	65	200.00 \$	13 000.00 \$
7.6.3	- En béton	m.carré	25	250.00 \$	6 250.00 \$
7.6.4	- En gravier	m.carré	36	30.00 \$	1 080.00 \$
7.7	Réfection de bordures privées				
7.7.1	- Préfabriquées en béton (bordure universelle)	m.lin.	30	80.00 \$	2 400.00 \$
7.8	Réfection du site des travaux	forfait	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
SOUS-TOTAL 7.0 :					242 530.00 \$
8.0	MESURES DE COMPENSATION, DE PROTECTION ET D'ATTÉNUATION D'IMPACTS POUR LES VÉGÉTAUX				
8.1	Élagage d'arbre	unité	12	500.00 \$	6 000.00 \$
8.2	Abattage arbuste: 3 (haut.) X 1,5 (larg.) m à 5 (haut.) X 3 (larg.) m - Provision	unité	1	600.00 \$	600.00 \$
8.3	Abattage et essouchement 30-60 cm - Provision	unité	1	1 500.00 \$	1 500.00 \$
8.4	Abattage section de haie hauteurs et de longueurs variées - Provision	m.lin.	5	50.00 \$	250.00 \$
8.5	Plantation d'arbre feuillus, calibre 50 mm (incluant achat, transport, plantation et sur 2 ans arrosage, entretien et garantie)	unité	20	1 200.00 \$	24 000.00 \$
8.6	Remplacement de section de haie de cèdre, hauteur 1,50 m (incluant achat, transport, plantation et sur 2 ans arrosage, entretien et garantie) - Provision	m.lin.	3	500.00 \$	1 500.00 \$
8.7	Remplacement d'arbre abattus feuillus, hauteur 2,50 m (incluant achat, transport, plantation et sur 2 ans arrosage, entretien et garantie) - Provision	unité	2	1 500.00 \$	3 000.00 \$
8.8	Pré-coupe racinaire (300 mm)	m.lin.	80	35.00 \$	2 800.00 \$
8.9	Clôture de chantier	m.lin.	400	15.00 \$	6 000.00 \$
8.10	Entretien des racines exposées, application de pralin ou membrane humide	forfait	1	3 000.00 \$	3 000.00 \$
8.11	Arrosage complet de tous les végétaux du chantier	forfait	1	3 000.00 \$	3 000.00 \$
SOUS-TOTAL 9.0 :					51 650.00 \$
GRAND-TOTAL 1.0 À 9.0 :					1 592 530.00 \$



Ville de Mont-Saint-Hilaire

VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1372

Projet: RÉFECTION DE LA RUE DU PARC

Objet: Estimation préliminaire, pour règlement d'emprunt

Description: RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES, SOIT LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, DE BORDURES DE BÉTON, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DES TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE DU PARC AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

No projet: ING25-P10

Date: 2026-01-20

No	Article	ESTIMATION Montant total	Participation		
			Riverains		à l'ensemble
			Aqueduc	Égout sanitaire	
1 COÛTS DIRECTS - TRAVAUX (taxables)					
1.0	DIVERS	186 750 \$	8 050 \$	8 340 \$	170 360 \$
2.0	EAU POTABLE	242 400 \$	60 600 \$	\$	181 800 \$
3.0	ÉGOUT PLUVIAL	249 700 \$	\$	\$	249 700 \$
4.0	ÉGOUT SANITAIRE	251 000 \$	\$	62 750 \$	188 250 \$
5.0	TRAVAUX DE VOIRIE	258 500 \$	\$	\$	258 500 \$
6.0	TRAVAUX DE PAVAGE	110 000 \$	\$	\$	110 000 \$
7.0	TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER	242 530 \$	\$	\$	242 530 \$
8.0	MESURES DE COMPENSATION, DE PROTECTION ET D'ATTÉNUATION D'IMPACTS POUR LES VÉGÉTAUX	51 650 \$	\$	\$	51 650 \$
	Sous-total avant imprévus	1 592 530 \$	68 650 \$	71 090 \$	1 452 790 \$
	Imprévus (15%)	238 880 \$	10 300 \$	10 660 \$	217 920 \$
	Sous-total - COÛTS DIRECTS - TRAVAUX (taxables):	1 831 410 \$	78 950 \$	81 750 \$	1 670 710 \$
2 COÛTS DIRECTS - FRAIS GÉNÉRAUX (taxables)					
2.1	Frais de laboratoire - Étude géotechnique et environnementale	20 679 \$	890 \$	920 \$	18 869 \$
2.2	Frais de laboratoire - Contrôle qualité matériaux	37 598 \$	1 620 \$	1 680 \$	34 298 \$
2.3	Frais de laboratoire - Caractérisation environnementale	- \$	- \$	- \$	- \$
2.4	Évaluation ingénieur forestier	5 000 \$	220 \$	220 \$	4 560 \$
2.5	Trace Québec	5 955 \$	260 \$	270 \$	5 425 \$
2.6	Frais d'arpentage légal et notaire	3 000 \$	130 \$	130 \$	2 740 \$
	Sous-total 2 - COÛTS DIRECTS - FRAIS GÉNÉRAUX (taxables):	72 232 \$	3 120 \$	3 220 \$	65 892 \$
3 TAXES					
3.1	Taxes nettes (4,9875%)	94 944 \$	4 093 \$	4 238 \$	86 613 \$
	SOUS-TOTAL DES COÛTS DIRECTS (taxes nettes):	1 998 586 \$	86 163 \$	89 208 \$	1 823 214 \$
4 COÛTS INDIRECTS (non taxables)					
4.1	Honoraires professionnels interne- gestion et contrôle	4 760 \$	210 \$	210 \$	4 340 \$
4.2	Honoraires professionnels interne - Plan et devis	47 590 \$	2 050 \$	2 120 \$	43 420 \$
4.3	Honoraires professionnels interne - Surveillance chantier	47 590 \$	2 050 \$	2 120 \$	43 420 \$
	Sous-total 4 - COÛTS INDIRECTS (non taxables) :	99 940 \$	4 310 \$	4 450 \$	91 180 \$
5 FINANCEMENT (non taxables)					
5.1	Frais de financement (intérêts, émission) (7,0%)	122 975 \$	6 330 \$	6 560 \$	110 085 \$
	Sous-total 5 - FINANCEMENT (non taxables):	122 975 \$	6 330 \$	6 560 \$	110 085 \$
	GRAND TOTAL (3 + 4 + 5):	2 221 500 \$	96 803 \$	100 218 \$	2 024 479 \$
6 SUBVENTION					
6.1	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)	1 200 000 \$	- \$	- \$	1 200 000 \$
7 RÈGLEMENT D'EMPRUNT					
7.1	Règlement d'emprunt # 1372	1 021 500 \$	96 803 \$	100 218 \$	824 479 \$
			197 021 \$		

Préparé et approuvé par :



Jean-Sébastien Bouvier, iing. (# OIQ: 121869)
Directeur du service de l'ingénierie

Ville de Mont-Saint-Hilaire
Règlement # 1372
Estimation préliminaire détaillée

Travaux de réfection d'infrastructures, soit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de bordures de béton, d'aménagement paysager et des travaux connexes sur la rue du Parc ainsi que le paiement d'honoraires professionnels

Description	Coût			Emprunt à l'ensemble
		Aqueduc	Égout	
Travaux				
• Organisation de chantier	186 750 \$	8 050 \$	8 340 \$	170 360 \$
• Eau potable	242 400 \$	60 600 \$		181 800 \$
• Eau Pluviale	249 700 \$			249 700 \$
• Égout sanitaire	251 000 \$		62 750 \$	188 250 \$
• Travaux de voirie	258 500 \$			258 500 \$
• Travaux de pavage	110 000 \$			110 000 \$
• Réfection des lieux	242 530 \$			242 530 \$
• Mesure pour les végétaux	51 650 \$			51 650 \$
• Travaux divers				0 \$
• Imprévu ± 15 % - travaux construction	238 880 \$	10 300 \$	10 660 \$	217 920 \$
	1 831 410 \$	78 950 \$	81 750 \$	1 670 710 \$
		4.311%	4.464%	
Frais généraux				
• Frais de laboratoire - Étude géotechnique et environnementale	20 679 \$	890 \$	920 \$	18 869 \$
• Frais de laboratoire - Contrôle qualité matériaux	37 598 \$	1 620 \$	1 680 \$	34 298 \$
• Évaluation ingénieur forestier	5 000 \$	220 \$	220 \$	4 560 \$
• Traces Québec	5 955 \$	260 \$	270 \$	5 425 \$
• Frais d'arpentage	3 000 \$	130 \$	130 \$	2 740 \$
	72 232 \$	3 120 \$	3 220 \$	65 892 \$
Sous-total des coûts directs		1 903 642 \$	82 070 \$	84 970 \$
Taxes				
• TPS 5 %	95 182 \$	4 104 \$	4 249 \$	86 830 \$
• TVQ 9,975 %	189 888 \$	8 186 \$	8 476 \$	173 226 \$
• Moins ristourne	-190 126 \$	-8 197 \$	-8 486 \$	-173 443 \$
	94 944 \$	4 093 \$	4 238 \$	86 613 \$
Paiement de salaire et avantages sociaux				
• Gestion et suivi	4 760 \$	210 \$	210 \$	4 340 \$
• Plan et devis	47 590 \$	2 050 \$	2 120 \$	43 420 \$
• Service durant la construction	47 590 \$	2 050 \$	2 120 \$	43 420 \$
	99 940 \$	4 310 \$	4 450 \$	91 180 \$
Frais incidents (intérêts 5%, émission 2 %) ± 7.0 %	122 975 \$	6 330 \$	6 560 \$	110 085 \$
Grand-total	2 221 500 \$	96 803 \$	100 218 \$	2 024 479 \$
		4.36%	4.51%	

PRÉPARÉE PAR

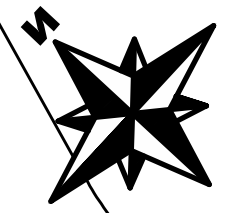


SYLVIE LAPALME, CPA, OMA

TRÉSORIÈRE

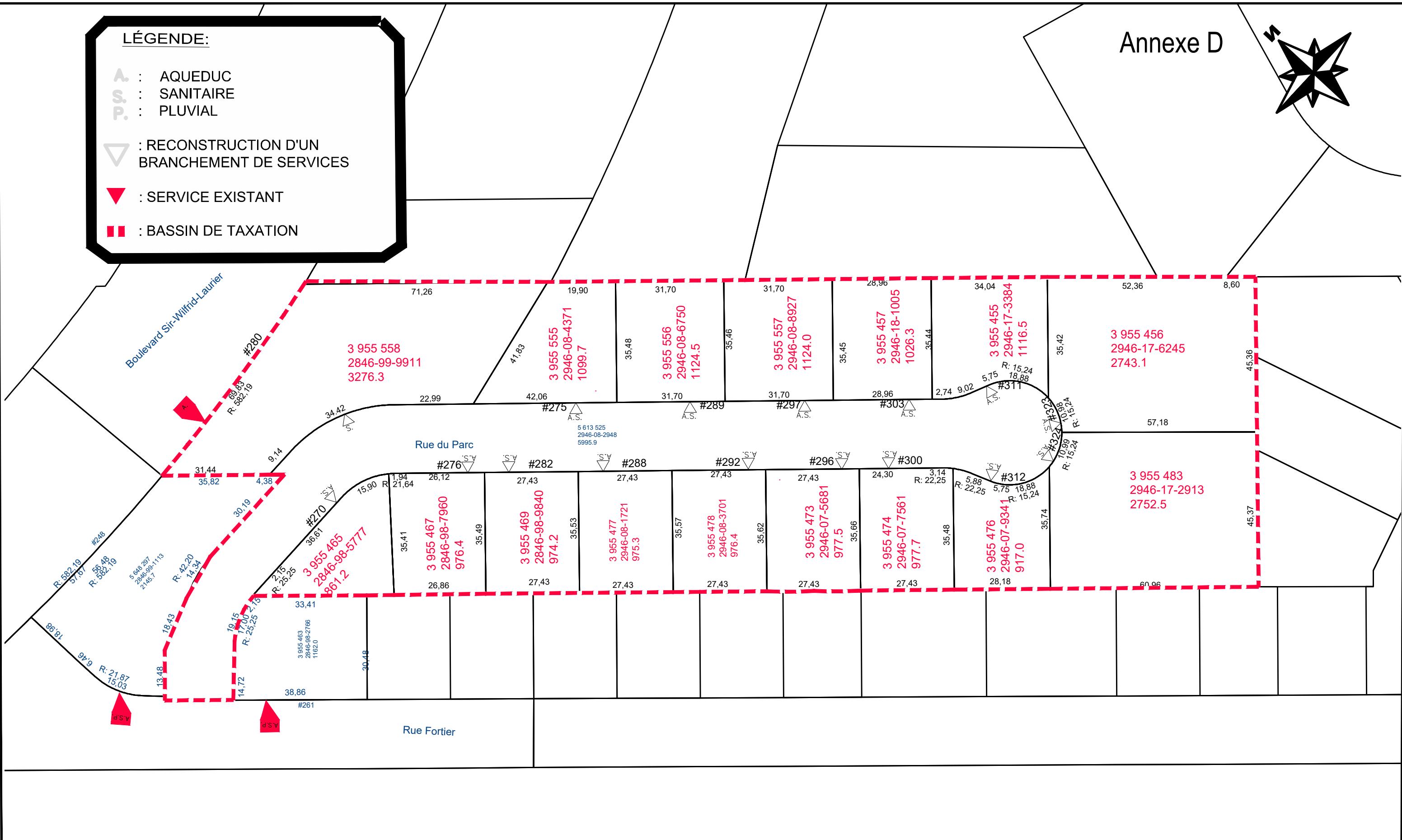
2026-01-21

Annexe D



LÉGENDE:

- A** : AQUEDUC
- S** : SANITAIRE
- P** : PLUVIAL
- : RECONSTRUCTION D'UN BRANCHEMENT DE SERVICES
- : SERVICE EXISTANT
- : BASSIN DE TAXATION




100, rue du Centre-Civique
 Mont-Saint-Hilaire, Qc
 J3H 3M8
 www.villems-h.com
 TÉL.: 450-467-2854
 FAX.: 450-467-6460

SERVICE DE L'INGÉNIERIE

Titre : RUE DU PARC - BASSIN DE TAXATION

Projet : RÉFECTION RUE DU PARC - ING25-P10-A01

Préparé par: G.ANTAYA, Des.

Approuvé par: J.S. BOUVIER, ING.

Échelle : ND

Date : 2025-11-26

Plan : r.0

R:\236000 INFRASTRUCTURES\PARC, rue\4_P & D et estimations\4.1 Plans\4.3.5 Références\Bassin de taxation\RUE DU PARC - BASSIN DE TAXATION PRIMAIRE.dwg